

Objet : Droit à rectification d'une information erronée

Bonjour Monsieur,

Vous faites paraître dans votre édition de ce jour , un article accompagné de commentaires qui n'ont pas lieu d'être.

Vous évoquez en effet le manque de bulletins de vote à mon nom dans les enveloppes adressées aux électeurs.

Vous précisez que cette absence serait due à un manque de moyen. Auprès de qui avez vous obtenu cette information ? M'avez-vous contacté pour connaître les raisons? Non ! Vous affirmez sans preuve! Je suis candidat aux législatives, parce que la seule question qui concerne l'ensemble des citoyens, à savoir la dette abyssale de l'ÉTAT n'est pas évoquée et surtout pas par les représentants des partis politiques qui ont mis la France en FAILLITE ainsi que l'a précisé le premier Ministre FILLON en 2007. Cela ne l'a empêché avec l'accord de ses supporters locaux de rajouter plus quatre cent cinquante milliard de plus à la dette de l'ÉTAT, SUREMENT PAR SOUCIS DE COHÉRENCE !!

J'ai choisi de me présenter et j'assumerai seul, en toute connaissance de cause, l'ensemble des dépenses ce qui n'est pas le cas des autres candidats pas gênés pour un sou de gaspiller l'argent publique que les citoyens payent sous forme d'impôts, pour "animer" la vie publique ... de mon point de vue bien anémique.

Je me suis présenté pour souligner aux électeurs, contribuables, la gravité de la situation en ce qui concerne la gestion des fonds publics et le problème **QUI EST À RÉGLER EN PRIORITÉ, celui de la dette publique.**

Tous les autres sujets bien évidemment importants, sont cependant dépendants de la résolution de ce problème essentiel. Je n'ignorais, je n'ignore pas plus que chaque électeur est soucieux de résoudre en priorité, ses problèmes immédiats. Non verrons très bientôt, leur réceptivité relative au message que je leur ai adressé.

J'essaye dans ma vie de mettre mes actes en cohérence avec ce que je pense et, ce que je dis. Ce n'est pas toujours très simple.

Suggérant aux électeurs qui financent le "bordel étatique ambiant" par leurs impôts de s'en préoccuper en priorité, je me suis interdit de dépenser pour cette campagne au-delà de ce qui était nécessaire. J'ai financé et fourni en lieu et heure à la préfecture le nombre de bulletins nécessaires soit le nombre d'électeurs plus 10%. Inutile me semble-t-il de doubler ces dépenses là, puisque les bulletins seront disponibles en mairie.

Le problème de manque de bulletins de vote dans certaines communes est à régler par la préfecture. Le manque de moyens de l'ÉTAT se manifeste aussi dans cet incident de campagne.

Je m'étonne que votre journal consacre "du papier" à quelque chose d'anecdotique mais n'évoque pas la distribution combien tardive des circulaires de campagne aux électeurs.

Comment le débat prétendu "démocratique" peut-il avoir lieu lorsque les candidats indépendants, en plus de ce qui précède, sont interdits d'antenne sur les médias de service public en vertu d'une réglementation anticonstitutionnelle du CSA, alors que ces médias manipulent l'opinion à longueur d'année. Il s'agit manifestement d'un sujet qui n'intéresse pas votre journal.

Je vous remercie par avance de vouloir bien communiquer l'essentiel de ce message à vos lecteurs à titre de réparation pour vos affirmations non vérifiées ET ERRONÉES. Je suis bien entendu sans illusion quant à sa publication avant le premier tour !!!! Vous êtes sûrement capable d'invoquer un principe "d'égalité " entre les candidats!

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, mes salutations citoyennes sincères.

Gérard LACROIX